



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

endométriose

Question écrite n° 25805

Texte de la question

Mme Annick Le Loch attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la nécessité de mieux faire connaître l'endométriose au public cible et d'en assurer une meilleure prise en charge.

L'endométriose est une maladie invasive, chronique et très souvent invalidante qui concerne une à deux femmes sur dix. Elle peut souvent engendrer une infertilité chez la femme. Son diagnostic est fréquemment posé au bout de plusieurs années et souffre visiblement d'une méconnaissance, de la part des professionnels de santé, des protocoles de soins adéquats. Considérant tout l'intérêt que pourrait y trouver la santé publique, il semble judicieux de développer à destination des femmes l'information relative à l'endométriose et à la dysménorrhée. Par ailleurs, une modification de la formation initiale des professionnels de santé qui mettrait davantage l'accent sur cette pathologie permettrait à terme une meilleure prise en charge. Enfin, un soutien renforcé en matière de recherche et la création de centres de référence multidisciplinaires traitant des endométrioses spécifiques contribueraient à améliorer la connaissance et la prise en charge de la pathologie. Aussi, elle lui demande de lui faire part des mesures que le Gouvernement entend prendre pour mieux prendre en compte l'endométriose et de lui donner son avis quant à son inclusion dans l'un des volets de la future loi de santé publique.

Texte de la réponse

L'endométriose est une pathologie fréquemment rencontrée en gynécologie puisqu'elle concerne environ une femme sur dix. Elle génère un grand nombre de symptômes et se manifeste par des douleurs pelviennes, des menstruations abondantes et peut entraîner une infertilité. Certaines endométrioses peuvent être des formes asymptomatiques. L'information des patientes et des professionnels de santé se fait à l'aide des outils mis en place par l'Agence nationale de sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé (ANSM), la Haute autorité de santé (HAS) ainsi que par les sociétés savantes, tel que le collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) ou les associations de patients. Ceci est d'autant plus important que l'endométriose est une maladie encore aujourd'hui difficile à diagnostiquer et à traiter. En outre, il convient de s'appuyer davantage sur les structures spécialisées existantes en France, que ce soit dans le domaine de la douleur ou dans celui de l'aide médicale à la procréation. La ministre des affaires sociales et de la santé a parfaitement conscience de la nécessité d'accentuer les efforts engagés afin d'améliorer la qualité des diagnostics et des prises en charge de cette pathologie. Des travaux s'engagent d'ailleurs actuellement à partir, notamment, des contributions de l'association Endofrance.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Le Loch](#)

Circonscription : Finistère (7^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25805

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [30 avril 2013](#), page 4619

Réponse publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5773